

LA CAF SE MOBILISE EN DIRECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES

La COG 2023-2027 de la branche Famille de la Sécurité sociale a été signée le 11 juillet dernier. Ses objectifs sont ambitieux. Les partenaires reçoivent dès à présent le soutien de la Caf pour relever les nombreux défis qui caractérisent le secteur de l'enfance et de la jeunesse.

« Une COG 2023-2027 ambitieuse pour l'enfance et la jeunesse »



La Caf renforce le soutien au fonctionnement mais aussi au développement d'une offre éducative de qualité pour les enfants et les adolescents sur les temps péri et extrascolaires. Elle conforte également les moyens pour favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des jeunes, en structurant une offre d'accompagnement et d'information adaptée.

Les constats :

- 88% des familles déclarent recourir à l'accueil de loisirs périscolaire pour mieux concilier vie familiale, professionnelle et sociale
- Toutefois, la couverture territoriale de l'offre d'accueil de loisirs demeure hétérogène tout comme le coût à la charge des familles
- L'accès aux loisirs et aux vacances des enfants contribue à leur épanouissement, socialisation et prise d'autonomie
- Les conséquences de la crise sanitaire sur la situation des jeunes adultes ont renforcé les inégalités et les difficultés spécifiques de ce public

#1 - LA CAF RENFORCE SON ACCOMPAGNEMENT AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES DÈS 2023

Pour accompagner les gestionnaires d'accueils péri et extrascolaires à maintenir ou développer leur activité et réduire les inégalités entre les territoires, plusieurs mesures seront mises en place :

- Fonds d'aide à l'investissement pour les accueils de loisirs, désormais mobilisable pour l'ensemble des accueils péri et extrascolaires avec une attention particulière pour les projets comportant une dimension éco-responsable
> Chiffre clé : + 55 millions d'euros (Caf 79)
- Revalorisation des prestations de service des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et accueils adolescents
> Chiffre clé : progression des prix plafonds de 4,11%
- Soutien au développement de l'offre d'accueils de loisirs, Accueils de jeunes et des colos désormais possible grâce aux Ctg dès 2024
> Chiffre clé : + 72 millions d'euros (Caf 79)
- Majoration de l'aide aux accueils de loisirs recevant des enfants porteurs de handicap (généralisation du bonus inclusion handicap)

#2- LA CAF SOUTIENT LES PROJETS DE QUALITÉ ET LES DÉPARTS EN SÉJOURS DE VACANCES COLLECTIFS

Parce que les loisirs collectifs et les colos contribuent au développement et à l'épanouissement des enfants et adolescents en leur permettant de s'échapper du quotidien, de s'ouvrir aux autres, et de découvrir d'autres environnements, la branche Famille et ses partenaires renforcent leur soutien à ces structures :

- Gestion du «Pass Colo» dès l'été 2024
> Chiffre clé : une aide entre 200 et 350€ pour le départ en vacances des enfants l'année de leurs 11 ans (dispositif national en cours de construction).



#3 - VERS UNE OFFRE D'INFORMATION ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES JEUNES PLUS STRUCTURÉS

Pour accompagner les politiques en faveur des jeunes et répondre aux besoins de prévention concernant les situations à risques que ceux-ci peuvent connaître, trois leviers complémentaires seront mobilisés et articulés :

- La poursuite du **déploiement territorial de la prestation de service jeunes**
- Le soutien et le déploiement des **points d'accueil écoute jeunes (Paej)** grâce à la création d'une prestation de service dédiée
- Le renforcement de l'éducation aux médias et à l'usage du numérique pour les jeunes : **dispositif «Promeneurs du net» élargi aux parents**

#4 - RENFORCER ET ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DES JEUNES VIA LE LOGEMENT ET L'ENGAGEMENT CITOYEN

- Poursuite du soutien au développement des Foyers de jeunes travailleurs
> **Chiffre clé : revalorisation de 6% du soutien à la fonction socio-éducative à partir de 2024**
- Soutien financier aux **dispositifs innovants de logement des jeunes** afin de diversifier l'offre de logement pour les apprentis et étudiants en milieu rural
- Faciliter l'accès au Bafa
> **Chiffre clé : Doublement du montant de l'aide nationale portée à 200€ dès le 1er juillet 2023**



La Caf des Deux-Sèvres reste à votre disposition pour de plus amples informations concernant la COG et les financements enfance/jeunesse.

La COG, ses décryptages et le barème national 2023 des aides Caf aux partenaires sont à retrouver sur le caf.fr / rubrique Partenaires.



Pour nous contacter, adressez-vous à l'email projets-conseils@caf79.caf.fr ou contactez la conseillère technique enfance/jeunesse de votre territoire :



Marthe Pana

essowe-marthe.pana@caf79.caf.fr
05.49.06.62.34 / 06.29.83.32.74



Valérie Rochet

valerie.rochet@caf79.caf.fr
05.49.06.62.33 / 06.87.62.11.58



Mélanie Carvalho

melanie.carvalho@caf79.caf.fr
05.49.80.36.64 / 06.18.17.48.15



Caf des Deux-Sèvres
51 route de Cherveux
79000 NIORT

